

**COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES**

**Discours de M. Guido Colonna di Paliano,
membre de la Commission des Communautés européennes,
à Hanovre le 10 janvier 1969**

J'apprécie beaucoup l'honneur d'être invité à prendre la parole devant vous à l'occasion de votre assemblée annuelle.

Pour le membre de la Commission chargé de suivre plus particulièrement l'évolution des structures industrielles et de préparer la mise en oeuvre d'une politique visant à faciliter l'adaptation nécessaire, il est toujours important de prendre contact avec les opérateurs économiques des Etats membres dont dépendra en fin de compte la réussite ou l'échec de la politique suivie par les gouvernements. Dans le cas de la république fédérale d'Allemagne la Commission se plaît à reconnaître et à souligner le rôle d'exemple si souvent fourni par les opérateurs économiques dans les secteurs industriel et commercial.

Quels que soient les problèmes que la république fédérale d'Allemagne, comme les autres Etats membres, doit affronter dans l'adaptation de certains secteurs traditionnels aux exigences modernes et dans la mise sur pied d'autres secteurs à haute technologie, vous disposez dans la République fédérale d'une part d'un corps industriel central formidable, formé d'industries en santé parfaite telles que la chimie, la construction électrique et mécanique, l'automobile, etc., à dimensions déjà importantes et dont la place dans le monde demeurera assurée; d'autre part, de façon générale, de structures industrielles aguerries constamment par le jeu si important des lois de la concurrence. Ce sont là des avantages dont bénéficie à juste titre l'industrie allemande. C'est aussi pour d'autres un exemple qui mérite d'être médité.

Ma tâche consiste aujourd'hui à vous montrer les raisons plaidant en faveur d'une politique industrielle qui devrait être le résultat d'un échange de vues constant entre les gouvernements, la Commission et les représentants de l'économie.

Notre Communauté poursuit une politique toujours plus ouverte sur le marché mondial. Le Kennedy round a abouti à un abaissement à terme de 35 % environ du niveau de la protection commune moyenne pour les produits industriels, ce qui amènera ce niveau à être un des plus bas du monde. La Communauté doit donc s'efforcer d'atteindre un degré optimal de compétitivité sur le marché mondial.

Cet objectif doit être réalisé en premier lieu par les efforts que les entrepreneurs eux-mêmes, sous la pression de la concurrence, seront amenés à poursuivre pour assurer la compétitivité et la rentabilité de leurs affaires.

Mais la liberté d'action de l'entrepreneur est limitée et conditionnée par les interventions multiples des autorités dans la vie économique.

Or l'interdépendance résultant de la réalisation progressive d'un marché commun a comme conséquence que toute intervention isolée des pouvoirs publics dans la vie économique d'un pays ou d'une région, est susceptible d'exercer une influence négative sur la compétitivité globale de la Communauté.

Sans doute, les Etats sont tenus au respect des règles de concurrence inscrites dans les traités, et la Commission a à cet égard des pouvoirs précis de contrôle. Mais les Etats membres ont gardé suffisamment d'autonomie pour pouvoir influencer par leurs législations et leurs politiques nationales les conditions de production et de commercialisation sur leur territoire, donc pour conditionner la productivité et la rentabilité des entreprises. Il faut donc s'efforcer de faire en sorte que ces interventions n'aient pas lieu en ordre dispersé et sans que compte soit tenu de leurs répercussions sur les intérêts de la Communauté : il faut au contraire qu'elles soient mutuellement compatibles et cohérentes avec les objectifs communs.

En outre, la croissance économique, qui est l'objectif commun conditionnant tous les autres, est une notion relative. Les six pays ont sans doute connu depuis 1958 une expansion sans précédent dans leur histoire. Mais depuis le début de la présente décade, le développement économique aux Etats-Unis a été encore plus rapide. Si ce décalage s'accroissait, nous nous éloignerions de plus en plus de l'objectif politique tendant à établir un équilibre économique entre l'Amérique et l'Europe et nous risquerions de nous créer à terme des problèmes sérieux.

Or il est certain que l'économie américaine puise dans une large mesure sa puissance actuelle dans l'exploitation rationnelle des avantages que lui offre un marché intérieur

de dimensions continentales. Pour que notre marché de 180 millions de consommateurs puisse devenir l'équivalent du marché intérieur américain, il faut que soient supprimés les obstacles tarifaires de toute nature qui continuent à entraver la libre circulation des marchandises à l'intérieur de la Communauté; il faut aussi que soit réalisée pleinement la mobilité des facteurs de production, et notamment du capital et de l'entreprise.

Je ne veux aucunement sous-estimer l'importance de ce qui a été réalisé depuis 1958. Mais force est de constater que nos entrepreneurs n'ont pas encore un accès aussi libre à notre marché commun que celui de leurs concurrents américains sur leur propre marché national : qu'il s'agisse d'un débouché sûr de dimensions suffisantes, ou d'une source suffisamment ample pour l'approvisionnement en moyens de financement et en main-d'oeuvre, notamment en spécialistes.

À notre époque la concurrence consistant dans la pénétration par le producteur d'un pays du marché d'un autre pays par-dessus sa protection douanière, tend à perdre de l'importance par rapport à la concurrence que se font sur le marché mondial, indépendamment des frontières douanières, les grandes entreprises capables de grouper les facteurs de production selon une stratégie globale en vue d'une organisation et d'une rentabilité optimale.

Cette forme de concurrence a donné naissance au phénomène bien connu des sociétés américaines agissant à l'intérieur de la ceinture douanière de la Communauté par le truchement de filiales.

Les sociétés américaines sont particulièrement bien placées pour cette forme de concurrence parce qu'elles sont issues d'un marché intérieur de très grandes dimensions entièrement intégré. L'énorme puissance acquise par leur affirmation sur le marché intérieur leur permettra en effet de s'introduire partout dans le monde où elles verront des chances de perfectionner encore davantage leur organisation et de renforcer leur position à l'égard de leurs concurrents.

Il existe sans doute des grandes entreprises chez nous aussi; et parmi elles certaines ont réussi à pénétrer le marché américain par l'intérieur en créant aux Etats-Unis des filiales de production et de commercialisation. Mais il s'agit en général d'entreprises établies depuis longtemps, ayant accumulé une grande expérience dans l'art de poursuivre des contacts quasi diplomatiques avec les autorités des pays où elles veulent s'introduire. Or la force de l'économie américaine réside précisément dans le flux continu de nouveaux venus qui passent en quelques années du stade de la petite affaire locale au rang d'entreprises capables de s'engager dans les quatre coins du monde. Evidemment il y a ceux qui se cassent les reins. Le climat américain est sévère pour l'entrepreneur qui ne réussit pas et il faut compter éventuellement avec la législation anti-trust. C'est ce qui d'ailleurs a permis l'éclosion au fil des années d'une classe d'entrepreneurs capables de dominer avec autant de maîtrise les complexités de la deuxième révolution industrielle.

Nos entrepreneurs moyens demeurent au contraire largement cloisonnés par les frontières juridiques, fiscales, économiques et politiques qui séparent les Etats membres. Nos unités nationales sont trop petites pour alimenter la formation continue d'entreprises de puissance comparable à celle des Américains. C'est la raison pour laquelle l'entreprise communautaire ayant atteint le rang d'entreprise internationale demeure l'exception. Et encore, quand une entreprise de chez nous parvient à s'installer en dehors de la Communauté c'est généralement pour y exercer des activités industrielles traditionnelles, alors que les entreprises américaines exerçant des activités chez nous sont engagées le plus souvent dans des industries d'avenir. Or une division du travail en vertu de laquelle les Américains s'occuperaient de l'avenir alors que nous demeurerions dans les activités traditionnelles nous réduirait à une situation d'infériorité qui me semble inacceptable.

Si l'on considère les conditions dans lesquelles se développent à notre époque les industries d'avenir, l'on constate que la réalisation d'une union douanière représente une étape certes importante pour la Communauté, mais non décisive pour ces industries. Le marché traditionnel n'assure pas la génération spontanée des industries à technologie très avancée. La transition du stade de la recherche à celui de son exploitation industrielle doit nécessairement passer par l'intervention de l'Etat sous forme de subventions, de contrats de recherche, de commandes publiques, ou de

l'organisation et du financement de l'enseignement et de la formation de chercheurs et de spécialistes.

L'Etat américain a réussi avec une efficacité et une perspicacité remarquables à faire accomplir en moins d'une décade un vrai bond en avant à son industrie. Il suffit d'observer la part qu'occupent à l'heure actuelle les industries d'avenir dans la composition de l'industrie américaine pour s'en rendre compte. L'on connaît la méthode qui a été suivie. L'Etat finance un projet de recherche ou de développement, et utilise l'industrie et bien entendu l'université comme instruments pour l'exécution du projet. Graduellement l'industrie acquiert la capacité et assume la responsabilité d'aller de l'avant par ses propres moyens, et graduellement l'Etat cède au marché traditionnel son rôle de client unique de l'industrie. Le processus se renouvelle continuellement et en vertu de l'expérience acquise l'industrie et l'université deviennent des partenaires toujours plus valables de l'Etat dans l'exploration d'autres possibilités d'exploitation des innovations.

L'effort financé par l'Etat américain est à l'échelle de sa puissance économique et, ce qui compte davantage, il est cohérent, parce qu'une instance unique, le gouvernement fédéral, est en mesure d'arbitrer entre les différentes options. L'industrie trouve dans l'immense marché les moyens à mobiliser pour poursuivre dès que possible l'effort sur le plan industriel normal et le marché lui assure un débouché sûr pour les produits issus de l'application industrielle des innovations.

Chez nous, l'ambiance créée par les autorités pour promouvoir l'essor des industries d'avenir demeure largement compartimentée aussi bien au stade de la recherche qu'à celui du développement. Chaque pays membre veut sa propre industrie d'avenir dans le plus grand nombre possible de branches. La conséquence est que l'effort public, malgré son importance souvent considérable en valeur absolue, demeure insuffisant, parce que dispersé. L'essor industriel auquel il donne naissance demeure national. Cela gêne considérablement la transition du stade de l'intervention publique à celui de l'activité proprement industrielle, parce qu'une fois lancées les nouvelles industries ne sont pas en mesure de retirer du marché commun tous les avantages qu'il devrait leur assurer.

L'industrie traditionnelle elle-même, j'entends l'industrie qui est sortie de la première révolution industrielle, doit accomplir pour survivre un effort constant d'ajustement aux conditions nouvelles de production et de débouché. Ces conditions se modifient avec une rapidité croissante par suite du progrès technologique et de l'apparition sur le marché mondial de nouveaux pays producteurs et exportateurs de produits transformés. Plus les débouchés se rétrécissent, plus il est nécessaire d'investir pour produire à qualité égale ou meilleure à moindre frais. La tendance est irréversible. Les nouveaux pays, confrontés aux problèmes angoissants de leur sous-développement, sont forcés de s'industrialiser coûte que coûte. Les pays industrialisés les assistent en leur fournissant les équipements et la technique

à des conditions avantageuses et en leur octroyant des préférences sur leurs marchés. Cela a pour conséquence que nos entrepreneurs doivent affronter un risque grandissant quand ils investissent dans certains secteurs traditionnels. En tout état de cause, il est nécessaire d'envisager non seulement un effort constant de rationalisation mais également la nécessité de reconvertir certaines activités. Ces ajustements absorberont des ressources grandissantes auxquelles s'ajouteront celles nécessaires pour reconvertir la main-d'oeuvre et en assurer la mobilité.

Or chaque Etat membre tend à rechercher l'équilibre qui lui apparaît le plus souhaitable entre les nécessités propres de l'industrie et d'autres exigences. Ce faisant, il pourra être amené à freiner, le cas échéant, le processus d'ajustement, soit pour éviter une trop forte diminution de l'emploi, soit pour empêcher le déclin d'une région ou d'un secteur industriel.

Non coordonnées, de telles interventions de la part d'un Etat membre risqueraient de fausser les conditions de concurrence au désavantage précisément des industries du pays où elles auraient lieu car ces interventions tendraient à généraliser à l'ensemble de l'industrie des situations de faiblesse régionale ou sectorielle. D'autres interventions massives deviendraient inévitables et la réalisation des objectifs communs en serait retardée.

Dénoncer un retard n'équivaut pas à un constat de carence. L'année qui vient de s'écouler a été difficile et pourtant plusieurs pas en avant ont été accomplis.

Ces progrès concernent tout d'abord le parachèvement de l'union douanière.

Le conseil a déjà arrêté un premier train de mesures d'harmonisation des législations nationales en matière douanière. Un second train est désormais mûr pour être adopté à tout moment. Nous nous rapprochons donc d'une législation douanière neutre pour notre protection extérieure commune.

Grâce à une préparation longue et approfondie, le Conseil pourra sans doute prendre prochainement position sur un programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges intracommunautaires. Ce programme prévoit environ 80 mesures d'harmonisation dans quelque 20 branches d'activité.

Enfin, conformément à la décision du Conseil de 1967, les Etats membres introduisent graduellement le système de taxe sur la valeur ajoutée.

Voilà pour ce qui est de la circulation des marchandises.

En ce qui concerne la mobilité des facteurs de production, le Conseil a arrêté en 1968 un règlement qui assure la pleine liberté de circulation de la main-d'oeuvre.

Par contre, il n'y a pas eu de progrès rentables concernant la circulation des capitaux, la société commerciale européenne,

le droit européen des brevets et l'harmonisation des régimes fiscaux applicables aux entreprises ou aux rassemblements de capitaux. Et pourtant c'est précisément de la solution de ces problèmes que dépend dans une très large mesure la possibilité pour nos entreprises de tirer avantage du **Marché commun**.

On se heurte ici, en dehors de certaines difficultés techniques qui sont complexes certes mais non insurmontables, à deux difficultés politiques majeures : l'une résulte du problème, toujours dans l'impasse, de l'élargissement éventuel de la Communauté; l'autre du problème de son développement institutionnel.

En attendant, les pays membres continuent à connaître un mouvement très accentué de concentration d'entreprises, sous forme de fusions, de prises de participation et de constitution de holdings.

Les entrepreneurs s'efforcent par ce biais de remédier à un certain nombre de faiblesses : insuffisance de la série ou de la gamme de production ou des moyens de financement, difficultés d'approvisionnement ou de débouché, insuffisance des moyens technologiques et de recherche ou des réseaux commerciaux. Ils visent une utilisation plus rationnelle des moyens administratifs et de production, un programme plus rationnel d'investissement, un meilleur pouvoir de négociation à l'égard des fournisseurs, un meilleur accès au marché financier.

Cela est tout à fait naturel; mais, parce que les marchés nationaux ne sont pas encore ouverts à la libre circulation des

facteurs de production, ce mouvement a lieu trop souvent à l'intérieur des frontières nationales des pays membres.

Cette tendance préoccupe la Commission. Les marchés nationaux n'offrent pas toujours les conditions optimales de complémentarité pour des opérations de ce genre; d'autre part, l'éclosion de grandes unités nationales de production risque de susciter des influences contraires au développement d'une véritable communauté économique.

Il est nécessaire d'énoncer une sorte de stratégie de la concentration en vue de préciser les limites à l'intérieur desquelles elle est compatible avec les règles de concurrence et d'indiquer d'autre part les conditions auxquelles les concentrations peuvent contribuer réellement à l'accroissement de la productivité. Il ne faut surtout pas oublier les exigences des petites et moyennes entreprises, qui représentent une proportion considérable de l'activité industrielle de nos pays et qui sont appelées à jouer un rôle important aussi dans une société hautement développée.

La Commission s'est penchée pendant l'année 1968 sur le problème des aides étatiques, de la coopération entre entreprises et des aides régionales. Les deux premières questions engagent directement la responsabilité de la Commission; elle a par conséquent le devoir de définir aussi clairement que possible ses orientations pour que les autorités publiques et les entreprises sachent à quoi s'en tenir. D'ailleurs ces pouvoirs offrent des moyens intéressants pour promouvoir une politique industrielle valable.

Par contre, en ce qui concerne la politique régionale, la compétence des institutions communautaires est limitée; c'est donc surtout par la voie de la persuasion qu'il faut parvenir à une confrontation et à une harmonisation des attitudes et des comportements des autorités intéressées en vue d'éviter des abus et des gaspillages. La définition d'une politique régionale commune permettrait à la Communauté de s'employer à prévenir certaines conséquences néfastes du développement économique et d'éviter que se posent à terme des problèmes dont souffre actuellement, faute d'y avoir pensé à temps, la nation américaine.

L'on connaît les difficultés auxquelles s'est heurtée jusqu'à présent la mise en oeuvre d'une politique commune de l'énergie. Or l'importance de cette politique pour la réalisation des objectifs de la politique industrielle est évidente, qu'il s'agisse des coûts, de la sécurité de l'approvisionnement, et également du développement des industries fournissant des matières premières énergétiques ou des équipements pour leur utilisation. La Commission vient d'arrêter des orientations d'ensemble fondées sur une conception globale et à terme des intérêts communs. Ainsi peut s'ouvrir incessamment le débat au Conseil, et l'on peut espérer qu'il en résulte dans un avenir rapproché l'adoption de mesures raisonnables et cohérentes, en lieu et place des politiques divergentes poursuivies jusqu'ici.

Dans le domaine de la science et de la technologie la fin de l'année 1968 a ouvert des espoirs qui auraient pu apparaître peu réaliste il y a encore quelques semaines. Le groupe Maréchal a été autorisé à poursuivre ses travaux et à présenter son rapport au Conseil. Le Conseil pourra donc examiner dans un proche avenir la possibilité d'un effort commun initial dans les six secteurs retenus en 1967 : télécommunications, informatique, métallurgie, océanographie, nuisances et transports.

Le Conseil soumettra ensuite des propositions de coopération aux pays tiers intéressés, en étudiera les réponses et examinera avec eux et la Commission les modalités pratiques de la réalisation des actions retenues. D'autres domaines éligibles pour un effort commun pourront en outre être identifiés.

Point n'est besoin de souligner l'importance de tout ceci pour notre industrie. Dans certains des secteurs prévus, celle-ci sera appelée d'ailleurs à collaborer très étroitement à la mise en oeuvre de l'effort commun en vue d'assurer dès le départ les conditions les meilleures pour une transition rapide du stade de la recherche et du développement subventionnés à celui de l'exploitation industrielle normale.

D'autre part le Conseil se prononcera cette année définitivement sur l'orientation future des activités d'Euratom. Alors que l'on pouvait craindre d'aboutir lors de la dernière session du Conseil en décembre à une réduction massive de la capacité du Centre commun de recherche, rien n'est préjugé;

on pourra étudier à nouveau dans les prochains mois un programme pluriannuel de l'Euratom qui tienne compte de l'expérience acquise, des désirs des différents gouvernements, des exigences de l'industrie, et surtout de l'intérêt à long terme de la Communauté. La Commission a présenté au Conseil un document analysant les conditions qui devraient permettre à l'Euratom de se situer dans la perspective d'une véritable politique industrielle nucléaire. Il faut souhaiter que le Conseil se penche attentivement sur ce document. L'aboutissement des travaux du groupe Maréchal pourra faire ressortir la nécessité d'utiliser le Centre commun pour des tâches para-nucléaires ou non nucléaires. Il faudra donc examiner aussi les conditions devant permettre la reconversion partielle du Centre.

Des progrès significatifs sont à signaler également dans deux domaines qui intéressent de très près l'industrie : la politique commerciale commune et les transports. Pour être bref, je me bornerai à en faire simplement mention.

Entre-temps la Commission poursuit ses enquêtes sectorielles. Ces activités ont donné lieu dans le passé à certaines réserves, parce qu'on a cru y discerner une déviation dangereuse de l'approche globale consistant dans la poursuite d'une compétitivité toujours accrue de l'industrie communautaire. En réalité, par ces enquêtes, la Commission s'est efforcée de limiter ou de coordonner des interventions étatiques qui avaient déjà eu lieu. Ce faisant, elle a agi dans le sens d'un renforcement de la

compétitivité de l'industrie. Les résultats de ces initiatives sont satisfaisants.

Grâce à un marathon de plusieurs semaines, la Commission a pu présenter au Conseil avant la fin de l'année ses idées sur les réformes de structure qui s'imposent en agriculture. Personne ne peut nier, je pense, qu'un problème très sérieux se pose à cet égard : il suffit de penser aux énormes excédents, aux dépenses croissantes qui en résultent, au niveau insuffisant du revenu agricole. Ces problèmes intéressent également les industriels. L'industrie utilise de plus en plus de matières premières agricoles. Une agriculture compétitive aurait une influence positive sur le coût de la main-d'oeuvre et allégerait le poids des charges fiscales. Un niveau satisfaisant des revenus agricoles contribuerait à alimenter la demande intérieure de produits industriels. La Commission a estimé devoir poser ces problèmes avec courage et franchise. Le Conseil peut maintenant ouvrir le débat sur ce thème et se prononcer sur les différentes solutions proposées.

Qu'il s'agisse de l'agriculture ou de l'industrie, un ajustement constant des structures apparaît indispensable pour accroître la compétitivité globale de la Communauté, mais cela pose un problème d'emploi. Certes, si l'évolution économique se poursuit au rythme actuel, la Communauté affrontera d'ici peu une situation de pénurie de main-d'oeuvre. Mais la mobilité de la main-d'oeuvre étant limitée, des problèmes nationaux

ou locaux de chômage risquent de se manifester. Il faut par conséquent que la création de nouveaux emplois se poursuive parallèlement à l'ajustement des structures. Il apparaît d'ailleurs certain que, dans la mesure du raisonnable et du possible, c'est plutôt à l'industrie de s'installer là où la main-d'oeuvre est disponible et non à la main-d'oeuvre de se rendre là où les offres d'emploi abondent. L'expansion de la Communauté doit être harmonieuse et il n'est pas dans l'intérêt commun que s'aggravent les disparités existantes entre le rythme de développement des différentes régions de la Communauté.

Les récentes tempêtes monétaires ont mis en évidence combien notre Communauté demeure fragile, faute d'une coopération suffisamment étroite entre les pays membres également dans ce domaine. Sans doute s'agit-il de problèmes dont la solution ne peut être trouvée qu'en coopération également avec des pays non membres de la Communauté. Mais il est évident que les Six ont un intérêt commun à défendre. Ils semblent se rendre progressivement à cette évidence et vouloir examiner dans quelle mesure leur politique monétaire nationale peut devenir la composante d'une politique concertée au sein de la Communauté.

Pour en terminer avec cet aperçu sommaire et incomplet - bien que trop long - des progrès réalisés pendant l'année 1968,

(décisions, travaux préparatoires, prises de conscience), je dirai qu'en adoptant en décembre le deuxième programme de politique économique à moyen terme, les Etats membres se sont engagés à tenir compte des orientations inscrites dans ce document dans la poursuite de leurs politiques économiques nationales. Or ce document met précisément l'accent sur la nécessité de favoriser les mutations structurelles et de les orienter dans un sens compatible avec les objectifs des districts communs. C'est donc un pas en avant très important sur la voie de la définition et de la mise en oeuvre d'une politique industrielle commune. Entre-temps les travaux pour la préparation du programme qui devra couvrir la période 1970-1975 ont commencé. Ce nouveau programme précisera sans doute certains aspects de la politique industrielle de manière à lier encore davantage les Etats membres à un comportement communautaire. Inutile de souligner que cette activité de programmation constitue la synthèse naturelle de l'effort de rapprochement des politiques nationales.

o

o o

Ainsi 1968 n'aura pas été en fin de compte une année de stagnation. Mais le plus difficile reste à faire. Créer un véritable marché commun, coordonner les politiques nationales, veut dire atteindre le stade de l'union économique et passer de l'interdépendance à la solidarité.

Le temps presse. La fin de la période transitoire approche. La validité du règlement qui assure le fonctionnement du FEOGA expire à la fin de 1969; nous allons donc retrouver les problèmes des ressources propres et des pouvoirs de contrôle budgétaire du Parlement. Il faudra aussi renouveler la Convention de Yaoundé et mener à bien les négociations entamées avec différents pays comme la Tunisie, le Maroc, etc. Ne perdons pas de vue non plus la fusion des Communautés : il faut mettre fin à la coexistence anachronique de trois traités distincts.

On peut se demander si les Six auront la volonté de venir à bout de tant de problèmes. C'est là la grande question.

Je pense que nous aurons encore beaucoup de difficultés. Nous nous heurterons encore au problème de l'élargissement de la Communauté et de son développement institutionnel.

Heureusement, le climat semble s'être quelque peu amélioré en fin d'année. Comme l'a dit le président Rey, il devrait être possible d'arriver d'ici quelques mois à un compromis consistant à établir des liens provisoires entre la Communauté et les pays candidats en attendant que puissent commencer les négociations proprement dites.

En ce qui concerne le problème industriel, il faut que l'on reconnaisse que la supranationalité n'est pas un fétiche mais une méthode. Il y a la méthode intergouvernementale et il y a la méthode communautaire. La Communauté ne peut pas fonctionner avec la méthode intergouvernementale. Mettre en oeuvre et poursuivre des politiques communes en dehors des mécanismes institutionnels européens est simplement impossible.

Pourrait-on imaginer une Communauté sans une loi commune ?
Certainement pas.

Mais les lois communes doivent résulter de la coopération entre la Commission, le Conseil et le Parlement, chaque institution jouant son rôle propre dans un équilibre dynamique. C'est pourquoi les traités ont prévu que le rôle du Parlement dépasserait un jour le stade de la simple consultation.

Il n'est pas conforme au traité que le Conseil évite de prendre des décisions majoritaires là où cette procédure est applicable. Cela amène les Etats à négocier en toute circonstance leur vote avec celui des autres sur des matières différentes et à lier ensemble toutes les questions. Le résultat en serait à terme un ralentissement intolérable dans la marche des affaires et des décisions boiteuses parce que basées sur des considérations d'opportunité.

Quant à la Commission, son rôle indépendant de promotion de la législation commune, d'exécution des actions communes, de surveillance du respect des règles communes, est - en

l'absence d'un pouvoir politique central - l'essence même du système communautaire. Lui refuser ce rôle équivaut à remettre en cause le système.

Ceci dit, il faut avoir confiance dans la logique du système.

Aucun Etat membre ne semble songer réellement à remettre la Communauté en cause. Bon gré mal gré, on finira par reconnaître qu'il n'y a pas d'autre moyen pour permettre à la Communauté de fonctionner, que d'appliquer le Traité.

La force qui nous a fait avancer jusqu'ici est la certitude généralisée qu'il n'existe pas d'alternative valable au processus d'unification européenne, qu'il s'agisse des intérêts économiques et sociaux de nos pays, ou des problèmes que pose leur avenir dans le domaine de la politique extérieure et de la défense. Unie, l'Europe peut envisager son avenir avec confiance dans une perspective de prospérité, de liberté, d'indépendance et de paix. Divisée, elle serait condamnée au déclin.

Il ne faut donc pas se laisser aller à la lassitude et au découragement. Servir un idéal veut dire lutter continuellement contre l'adversité.

Plus nous avancerons, plus l'objectif de l'unité européenne deviendra attrayant. Chaque pas en avant nous rapprochera d'une solidarité entière et sans réserve et nous éloignera du danger de retomber dans nos rivalités anciennes.

C'est avec l'expression de cet optimisme modéré mais sincère que je vous souhaite à vous, à votre pays et à notre Europe une bonne et heureuse année.

INFORMATION A LA PRESSE

Résumé du discours de M. Guido COLONNA di PALIANO, Membre de la Commission des Communautés Européennes, à la Chambre d'Industrie et de Commerce de Hannover, le 10 janvier 1969

L'Ambassadeur Guido COLONNA di PALIANO, Membre de la Commission des Communautés Européennes a pris la parole à l'occasion de l'Assemblée annuelle de la Chambre d'Industrie et de Commerce d'Hannovre sur le thème "Problèmes et perspectives de la politique industrielle des Communautés européennes".

L'orateur a tout d'abord rappelé les raisons qui militent en faveur de l'établissement d'une politique industrielle au niveau communautaire. L'interdépendance résultant de la réalisation progressive d'un marché commun a comme conséquence que toute intervention isolée des pouvoirs publics dans la vie économique d'un pays ou d'une région est susceptible d'exercer une influence négative sur la compétitivité globale de la Communauté. Il faut dès lors s'efforcer de faire en sorte que ces interventions n'aient pas lieu en ordre dispersé et sans que l'on ne tienne compte de leurs répercussions sur les intérêts de la Communauté ; il faut au contraire qu'elles soient mutuellement compatibles et cohérentes avec les objectifs communs.

L'orateur a brossé un tableau de la situation industrielle européenne en mettant en relief les insuffisances et les éléments de faiblesse de l'industrie européenne par rapport à son grand concurrent américain : mobilité insuffisante des facteurs de production à l'intérieur de l'aire communautaire malgré la réalisation de l'union douanière ; structures productives mal adaptées aux dimensions planétaires du défi économique de notre temps ; retards dans la mise en oeuvre d'une stratégie globale en matière de politique scientifique et technologique ; nécessité d'un effort accru pour la rationalisation et le cas échéant la reconversion de certains secteurs traditionnels.

M. COLONNA a ensuite dressé un bilan des activités communautaires de l'année 1968. A cet égard il a rappelé que l'année écoulée a vu la réalisation de l'union douanière et que dans de nombreux domaines, malgré la situation de malaise politique qui a caractérisé la vie communautaire, des progrès limités mais réels ont pu être obtenus. Ainsi - a conclu l'orateur - 1968 n'aura pas été après tout une année de stagnation.

Mais le plus difficile reste à faire. Créer un véritable marché commun, coordonner les politiques nationales, veut dire atteindre le stade de l'union économique et passer de l'interdépendance à la solidarité. Le temps presse. La fin de la période transitoire approche. La validité du règlement qui régit le financement communautaire en matière agricole expire à la fin de 1969, ce qui va poser à nouveau le problème des ressources propres et des pouvoirs de contrôle budgétaire du Parlement. Il faudra aussi renouveler la Convention de Yaoundé et mener à bien les négociations entamées avec différents Pays. On devra également réaliser la fusion des Communautés mettant ainsi fin à la coexistence anachronique des trois Traités dont l'un tout au moins est largement dépassé.

L'on peut se demander si les Six auront la volonté de venir à bout de tant de problèmes. C'est là la grande question. Deux problèmes semblent destinés à dominer la vie communautaire: celui de l'élargissement de la Communauté - à savoir la question de l'adhésion de la Grande Bretagne et des autres Pays candidats au marché commun - et celui de son développement institutionnel.

Pour ce qui est du premier à l'heure actuelle, on peut seulement affirmer que le climat qui était très lourd entre les Six semble s'être quelque peu amélioré en fin d'année. Aujourd'hui il semble concevable que l'on puisse arriver d'ici quelques mois à un compromis consistant à établir des liens provisoires entre la Communauté et les pays candidats en attendant que l'on puisse commencer les négociations proprement dites.

En ce qui concerne le deuxième problème il faut que l'on reconnaisse que la supranationalité n'est pas un fétiche mais une méthode. Il y a la méthode intergouvernementale et il y a la méthode communautaire. La Communauté ne peut pas fonctionner avec la méthode intergouvernementale. Mettre en oeuvre et poursuivre des politiques communes en dehors des mécanismes institutionnels européens est simplement impossible. Pourrait-on imaginer une Communauté sans une loi commune? Mais les lois communes doivent résulter de la coopération entre la Commission et le Conseil et le Parlement, chaque institution jouant son rôle propre dans un équilibre dynamique. C'est pourquoi les Traités ont prévu que le rôle du Parlement dépasserait un jour le stade de la simple consultation. D'autre part, il n'est pas conforme au Traité que le Conseil évite de prendre des décisions majoritaires là où cette procédure est applicable. Quant à la Commission, son rôle indépendant de promotion de la législation commune, d'exécution des actions communes, de surveillance du respect des règles communes, est dans l'absence d'un pouvoir politique central, l'essence même du système communautaire. Lui refuser ce rôle équivaut à remettre en cause le système.

La force qui a fait avancer jusqu'ici l'entreprise communautaire est la certitude généralisée qu'il n'existe pas d'alternative valable au processus d'unification européenne. Alors que, divisée, elle serait irrémédiablement condamnée au déclin, unie, l'Europe peut envisager son avenir avec confiance dans une perspective de prospérité, de liberté, d'indépendance et de paix.

Il faut continuer à avoir confiance dans cette force.